# Le patrimoine mondial et l'Objectif de 2010 en matière de diversité biologique

Barbara Engels (Agence fédérale pour la Conservation de la Nature, Allemagne, et Membre de la Commission mondiale sur les Zones protégées (WCPA)

Sebastian Winkler (Directeur, Compte à rebours 2010, et Conseiller pour la politique européenne en matière environnementale, UICN)

La survie de l'espèce humaine dépend de la diversité biologique qui, avec les écosystèmes, joue un rôle important dans la production des aliments, la formation des sols, la régulation du climat, le contrôle des maladies et la purification de l'eau. La biodiversité favorise également un grand nombre de fonctions essentielles telles que la régulation et la circulation des nutriments. Elle fournit les ressources génétiques fondamentales au développement agricole et à l'élaboration de nombreux médicaments, dont 75 % sont des dérivés de plantes, d'animaux et d'organismes microbiotiques.

L'incomparable diversité biologique des Îles Galápagos, premier site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1978, aurait besoin d'être mieux protégée. La tortue géante est probablement l'animal le plus célèbre des Galápagos et a même donné son nom à l'archipel — *galápago* signifie tortue en espagnol.

© Our Place - La collection du patrimoine mondial



# Dossier Objectif 2010

artout dans le monde. la

diversité biologique est menacée par l'activité humaine. La plupart des écosystèmes ont été considérablement modifiés par les actions humaines et ne cessent de l'être à des fins agricoles ou autres. L'actuel appauvrissement de la biodiversité et les changements environnementaux qui en résultent s'amplifient de façon inquiétante - fait sans précédent dans l'histoire de l'humanité – et rien ne paraît présager un ralentissement. La population et/ou l'extension géographique de nombreuses variétés d'animaux ou de plantes ont été réduites. L'extinction des espèces a toujours fait partie de l'histoire de la Terre, mais, aujourd'hui, l'activité humaine a provoqué une augmentation du taux d'extinction qui est au moins 100 fois supérieur au taux naturel. L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire a noté qu'environ deux tiers des écosystèmes sont en déclin et que le nombre moyen des espèces a chuté de 40 % en trente ans seulement. Les scientifiques parlent même de la plus importante vaque d'extinction depuis celle des dinosaures.

La conservation de la biodiversité, son utilisation durable et le partage équitable des bénéfices qui en résultent furent les objectifs principaux des participants au Sommet « Planète Terre » à Rio de Janeiro, en 1992, en créant la Convention sur la diversité biologique (CDB). Aujourd'hui cette convention compte parmi les accords internationaux qui bénéficient du plus grand soutien partout dans le monde : elle a été ratifiée par 189 États et par la Commission européenne.

## L'objectif de 2010

En 2002, lors du Sommet mondial sur le développement durable, la communauté internationale résolut de s'attaquer au problème de la crise de la biodiversité avec une énergie accrue. Elle s'est donc engagée à « parvenir, d'ici 2010, à une réduction sensible du rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique [...] de façon à contribuer à l'atténuation de la pauvreté et pour le plus grand bien de toutes les formes de vie sur terre ».

L'apport de la biodiversité aux systèmes qui maintiennent la vie sur terre et à la réduction de la pauvreté a été reconnu aux plus hauts niveaux internationaux. En 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies décida d'inscrire l'Objectif de 2010 en matière de diversité biologique parmi les Objectifs pour le Millénaire, en tant qu'étape dans l'éradication de la grande pauvreté d'ici à 2015. De ce fait, 2010 a été désignée Année internationale pour la diversité biologique.

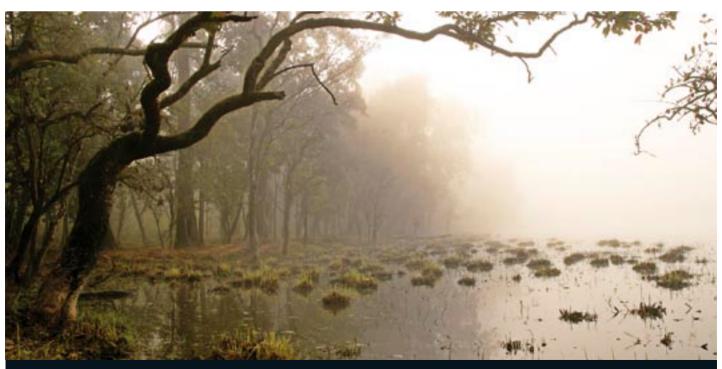
# Facteurs de l'appauvrissement de la biodiversité :

- la disparition des habitats, notamment par la fragmentation des forêts ;
- les espèces exotiques envahissantes qui s'introduisent et se développent hors de leurs limites habituelles ;
- la surexploitation des ressources naturelles, par exemple la pêche ;
- la pollution, en particulier l'utilisation excessive des engrais ;
  - les changements climatiques.

La 7<sup>e</sup> Conférence des parties (COP 7) de la Convention sur la diversité biologique s'est fixé les objectifs suivants (CDB décision VII/30):

- conserver au moins 10 % de chaque région écologique (en termes de superficie);
- stabiliser les populations des espèces;
- traiter les principales menaces pesant sur la biodiversité ;
- réduire la consommation non durable.

Dans cette perspective, en 2004, l'UICN a lancé l'initiative du Compte à rebours 2010 (*Countdown 2010*), un réseau puissant d'organisations qui ont joint leurs efforts pour



Inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1984, le Parc national de Royal Chitwan (Népal) est une belle réussite de conservation de la diversité biologique.

© Jim Krehl

atteindre l'Objectif de 2010 en matière de diversité biologique. Le Compte à rebours 2010 reconnaît que les gouvernements ne peuvent, à eux seuls, atteindre cet objectif. et s'est donc mis à former un réseau actif de partenaires destiné à aider les gouvernements dans leurs activités de conservation. Ce réseau comprend aussi bien des autorités locales que des agences gouvernementales, des entreprises privées que des sociétés civiles. Il compte aujourd'hui plus de 400 partenaires dans le monde entier. Cette initiative a été largement reconnue comme instrument inégalé dès lors qu'il s'agit de promouvoir l'action et d'assurer le suivi des progrès en vue de l'Objectif de 2010.

L'Objectif de 2010 en matière de diversité biologique est un signe d'espoir pour les systèmes indispensables à notre vie, et un cri de ralliement pour tous ceux qui se soucient de la nature. La Convention du patrimoine mondial joue un rôle crucial grâce à son apport à la réalisation de l'Objectif de 2010 en matière de diversité biologique, dont les grandes lignes sont exposées ici.

## Indicateurs pour la diversité biologique

« Des efforts supplémentaires sans précédent seront nécessaires1 » à tous les niveaux pour atteindre l'objectif. Pour être réalistes, il ne sera atteint que pour certains indicateurs ou dans certaines régions. Un des principaux défis de 2010 sera de démontrer que l'action décisive de conservation a eu un effet réel en matière de diversité biologique, et de préciser où cet effet s'est manifesté. Ces réussites pourront servir d'exemples et permettre de définir l'après-2010. La Convention du patrimoine mondial peut s'avérer un partenaire actif en définissant les caractéristiques des sites naturels et mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Il faut également améliorer et restructurer considérablement le suivi de la biodiversité et des indicateurs, afin de pouvoir mesurer les progrès avec plus de précisions, et d'utiliser ces connaissances pour mettre au point des politiques d'intervention. Les gouvernements ont proposé un certain nombre d'indicateurs pour évaluer les progrès vers l'Objectif de 2010 (Décision VII/30 de la CDB). Ces indicateurs sont actuellement en cours d'élaboration par un grand nombre d'organisations à travers le monde,

et sont donc à divers stades de développement et de disponibilité. Le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité pour 2010 (2010BIP) aide au développement de 22 indicateurs de diversité biologique autour de sept zones principales et favorise un contrôle et une évaluation plus cohérents et détaillés de la biodiversité mondiale. D'ici à mars 2009, la CDB devrait avoir recu les rapports des gouvernements touchant à leurs progrès en direction de l'Objectif de 2010 en matière de diversité biologique. Le Compte à rebours 2010 suit ces processus de près pour assurer que l'information sera disponible dans les délais. L'initiative a donc mis au point le Countdown 2010 Readiness Assessment qui s'attache aux indicateurs de mise en œuvre. Ces premiers résultats seront disponibles en mai 2008.

# La Convention et la conservation de la diversité biologique

La Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO a été conçue pour assurer l'identification, la protection et la préservation du patrimoine naturel et culturel à l'échelle mondiale, reconnu comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cette Convention définit explicitement le patrimoine naturel comme (entre autres) « les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation : les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle » (Convention du patrimoine mondial, Art. 2). Cette formulation rappelle certains éléments importants

# **Objectifs du Compte** à rebours 2010 :

- susciter le maximum d'intérêt public pour assurer la sauvegarde de la biodiversité d'ici à 2010;
- encourager et soutenir la mise en œuvre de tous les accords internationaux existants et les actions nécessaires pour sauver la biodiversité;
- assurer une présentation claire des progrès faits dans le monde pour atteindre l'Objectif de 2010.



de la définition de la biodiversité selon la CDB, et le concept de patrimoine mondial est donc manifestement lié aux objectifs de 2010 et de la CDB.

Il v contribue même directement en assurant, notamment, la protection des sites du patrimoine naturel et en encourageant les États parties à proposer des sites à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Ces États parties doivent dès lors établir des plans de gestion et mettre en place des systèmes de suivi de l'état de conservation de leurs sites du patrimoine mondial, fournir une assistance technique et une formation professionnelle, soutenir les activités de sensibilisation du public des États parties et enfin fournir une aide d'urgence aux sites du patrimoine mondial en danger immédiat, ce qui encourage une coopération internationale pour la conservation du patrimoine naturel.

Toutes les zones protégées sont importantes dès lors qu'il s'agit d'assurer une protection adéquate de la biodiversité, mais les sites du patrimoine mondial sont les seules zones protégées ayant atteint le seuil de valeur universelle exceptionnelle et, de ce fait, ils attirent une attention toute particulière. Ils jouent donc un rôle important dans la reconnaissance des menaces qui pèsent



Un baleineau gris dans le Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino (Mexique)

© Leon Z. Newman

Critères d'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle en rapport avec la conservation de la diversité biologique (*Orientations*, paragraphe 77). Ces sites doivent :

(ix) être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins;

(x) contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

sur la nature et la biodiversité et, en attirant l'attention du public et des médias sur des questions de conservation de la biodiversité, ils contribuent directement à la mise en œuvre de la CDB.

Au cours des dernières années, la Convention du patrimoine mondial a établi des relations importantes avec les quatre principales conventions touchant à la diversité biologique : la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention de Ramsar sur les zones humides.

La Convention du patrimoine mondial et le Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO (MAB) sont également étroitement liés entre eux, puisque plus de 80 sites jouissent de la double désignation. C'est le cas de la Réserve de la biosphère Río Plátano au Honduras, le Parc national de Taï en Côte d'Ivoire, ainsi que de nombreux paysages culturels, dont la Vallée de l'Elbe à Dresde en Allemagne, Neusiedlersee en Autriche et d'importantes zones humides, dont la Vallée du Danube en Europe.

La Liste du patrimoine mondial comprend actuellement 660 sites culturels, 166 naturels et 25 mixtes dans 141 pays. La distribution des biens culturels se trouve plus fortement concentrée en Europe (plus de 360 sites inscrits), alors que les biens naturels sont plutôt bien distribués à travers le monde (à l'exception de la région des États arabes). Cela démontre bien l'importance du concept de patrimoine mondial pour la préservation des sites naturels dans le monde. Une analyse plus approfondie des sites naturels inscrits sur la Liste révèle qu'une partie seulement est importante en matière de diversité biologique : il s'agit pour la plupart de sites inscrits en vertu des critères (ix) et (x) (processus éco-



© Our Place – La collection du patrimoine mondial

logiques/biologiques exceptionnels et sites importants pour la conservation *in situ* de la biodiversité).

Douze des 166 sites du patrimoine mondial naturels jugés significatifs en fonction d'un des quatre critères naturels sont inscrits en vertu du seul critère (x) (conservation in situ de la diversité biologique). Ceuxci comprennent les Sanctuaires du grand panda du Sichuan en Chine et le Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino au Mexique (voir encadré). Pour 120 sites, l'inscription se fonde sur le critère de diversité biologique (x) et un ou deux autres critères supplémentaires. Nombreux sont les exemples où les critères (ix) et (x) sont appliqués conjointement, ce qui indique que les biens représentant des processus biologiques de valeur universelle exceptionnelle peuvent également contenir les habitats les plus importants pour la conservation de la biodiversité. Par conséquent, tous les sites inscrits en vertu du critère (ix) sont aussi d'une haute importance

en termes de conservation de la biodiversité, même si le Comité du patrimoine mondial ne les a pas inscrits en vertu du critère (x).

Les sites du patrimoine mondial dans toutes les parties du monde sont d'une importance toute particulière pour la sauvegarde des valeurs de biodiversité telles que l'endémisme, l'adaptation aux conditions de vie (extrêmes), la préservation des (habitats pour les) espèces clés menacées, la conservation de la haute diversité biologique et de l'écosystème. De plus, le nombre croissant de sites transfrontaliers et en série pourrait constituer une réponse aux nouveaux défis, tels que les changements climatiques et le besoin d'établir des réseaux et des couloirs biologiques.

Comment les sites du patrimoine mondial contribuent à la conservation de la biodiversité

# Endémisme et capacité d'adaptation aux conditions particulières

L'archipel des Galápagos (Équateur), inscrit en vertu des quatre critères naturels, est un excellent exemple d'endémisme et d'adaptation aux conditions particulières. En accord avec le modèle général de diversité biologique insulaire, les Galápagos ont un nombre relativement faible d'espèces mais avec un grand degré d'endémisme. Les 625 espèces et sousespèces de flore autochtone comprennent 230 taxa endémiques de plantes, dont les forêts Scalesia et les cactus géants, Oputia echios et Jasminocereus thouarsi. La faune présente également un taux élevé d'espèces endémiques, avec 29 des 31 espèces de reptiles résidents ne se trouvant que sur ce groupe d'îles. Ils comprennent l'iguane marin (Amblyrhynchus cristatus), le seul lézard trouvé régulièrement dans l'eau, s'alimentant des algues rouges et vertes qui poussent sur les rochers submergés, et les

# Dossier Objectif 2010

14 sous-espèces de la tortue des Galápagos (Geochelone nigra). Les quelques espèces de mammifères comprennent le rat du riz (Oryzomys galapagoensis) en danger critique d'extinction, et les espèces plus petites et uniquement tropicales d'un genre subantarctique, l'otarie des Galápagos (Arctocephalus galapogoensis). En ce qui concerne la spéciation, l'archipel est connu pour avoir inspiré le développement de la théorie de l'évolution de Charles Darwin, menant à la publication de L'Origine des espèces par le moyen de la sélection naturelle, ou la préservation des races favorisées dans la lutte pour la vie en 1859. Sa théorie est largement acceptée aujourd'hui et les Galápagos fournissent non seulement un véritable « laboratoire de l'évolution » mais aussi un environnement parfait pour l'étude des processus de l'évolution. L'exemple le plus connu concerne les 13 espèces de pinsons de Darwin qui ont toutes évolué pour occuper des niches environnementales différentes sur les îles.

#### Espèces clés menacées

Les Sanctuaires du grand panda du Sichuan (Chine) constituent la plus grande zone contiguë d'habitat du grand panda, une relique des forêts paléotropiques de l'ère tertiaire, qui offre aujourd'hui un habitat à plus de 30 % de la totalité des pandas du monde, fortement menacés d'extinction. Les sanctuaires abritent également d'autres animaux en danger à l'échelle mondiale tels que le petit panda, la panthère des neiges et la panthère nébuleuse. Il s'agit d'un des sites botaniques les plus riches du monde, à l'exception des forêts tropicales ombrophiles, avec sa flore qui compte entre 5 000 et 6 000 espèces appartenant à plus 1 000 genres.

#### Hauts niveaux de biodiversité

Le Parc national de Manú (Pérou) est probablement la zone protégée présentant la plus grande diversité au niveau biologique du monde. Elle couvre une grande variété de formations écologiques, avec un nombre très important de niches procurant un habitat pour de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. La plupart des formations écologiques de l'est du Pérou y sont représentées dont la forêt de plaine tropicale, la forêt de montagne, la forêt de nuages, la forêt de peuplement rabougri et les prairies de Puna. Manú est connu pour la diversité de sa flore avec 1 147 espèces identifiées sur cette petite zone ces dix dernières années, et le nombre total est sûrement plus élevé. Le Parc national de Manú représente 15 % des espèces d'oiseaux du monde, avec 850 espèces trouvées dans cette zone protégée. Au moins 18 espèces d'aras et de perroquets peuplent la forêt de plaine de Manú dont l'ara de Spix (Cyanopsitta spixii) et l'ara macavouanne (Ara manilata), menacés d'extinction au niveau mondial. Environ 12 espèces de reptiles vivent dans le parc, dont le caïman noir (Melanosuchus niger), actuellement classé comme espèce menacée sur la Liste rouge de l'UICN, et



© Gary Arndt



#### © Peter Fenda

## Les sites naturels du patrimoine mondial en tant que laboratoires vivants – leur importance pour la science

Rennell Est (Îles Salomon) comprend le tiers méridional de l'île de Rennell et est le plus grand atoll corallien surélevé du monde. Une des caractéristiques principales de l'île est le lac Tegano, l'ancien lagon de l'atoll. Le lac contient de nombreuses îles calcaires accidentées et espèces endémiques. Rennell est essentiellement couverte de forêts denses dont la canopée atteint 20 m de hauteur en moyenne. Avec les effets climatiques marqués de cyclones fréquents, le site est un véritable laboratoire naturel pour l'étude scientifique.

# La spécificité des sites du patrimoine mondial

Les sites qui, dans l'ensemble du système international de zones protégées, sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont sélectionnés selon des critères stricts, garantissant qu'ils sont de valeur universelle

le caïman commun (*Caiman crocodilus*). On y trouve aussi une très grande variété de faune mammifère avec au moins 200 espèces – plus de 50 % de toutes les espèces du Pérou. Le bassin versant de l'Amazone est peuplé d'environ 2 500 à 3 000 espèces de poissons, un chiffre deux ou trois fois plus élevé que le deuxième fleuve le plus riche en espèces de poissons, le bassin du Congo.

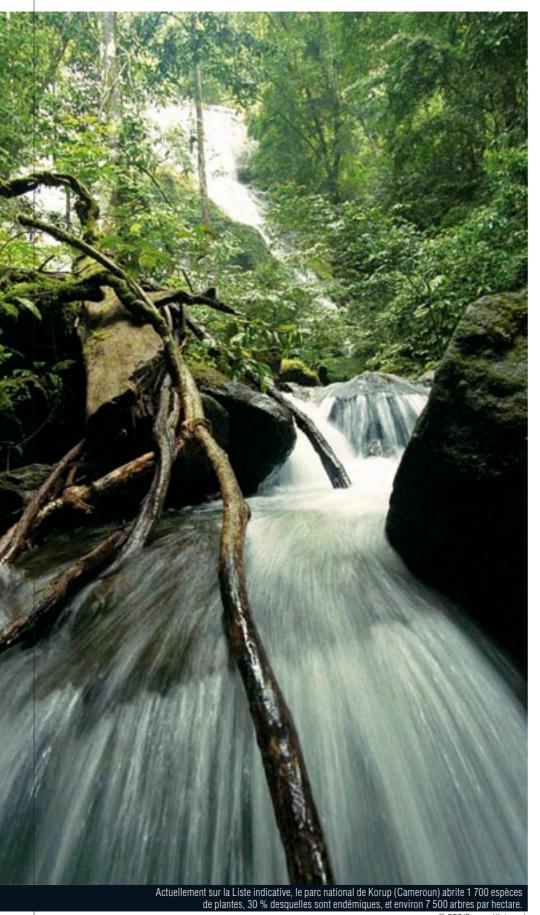
### Conservation de l'écosystème

Les forêts primaires de hêtres des Carpates en Slovaguie et en Ukraine - un site en série composé de dix zones protégées individuelles - furent inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2007, en reconnaissance des forêts tempérées complexes vierges, des structures et des processus écologiques les plus complets de peuplements purs de hêtres européens diversité de conditions dans une environnementales, qu'elles représentent. Le hêtre est l'un des éléments les plus importants des forêts dans le biome des forêts tempérées de feuillus et illustre, de manière exceptionnelle, la recolonisation et le développement d'écosystèmes et de communautés terrestres depuis le dernier âge glaciaire, un processus qui est encore en cours.



Aras sur un dépôt naturel d'argile dans le Parc national de Manú (Pérou).

© Chuck Burgess



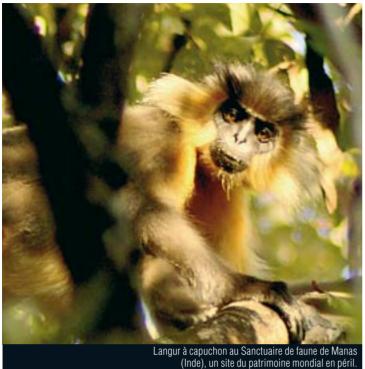
© GTZ/Guenay Ulutunçok

exceptionnelle et que leur régime de protection peut servir de modèle partout. Les sites inscrits en vertu de l'un des critères naturels sont tenus de recevoir une protection adéquate sur le long terme, aux niveaux législatif, réglementaire et institutionnel. De plus, les conditions requises stipulées dans la Convention et ses Orientations (telles qu'un statut de protection national, un plan de gestion, des zones tampons et des couloirs) sont acceptées par la communauté pour la conservation internationale. Ces normes sont définies et contrôlées par l'UICN. l'organisation consultative pour le patrimoine naturel de la Convention du patrimoine mondial, et correspondent donc aux normes internationales pour les zones protégées. Dotée de systèmes efficaces de contrôle de l'état de conservation des sites du patrimoine mondial grâce à un suivi réactif, la Liste du patrimoine mondial en péril peut même rayer de la Liste les sites qui ne remplissent plus les conditions requises. La Convention du patrimoine mondial constitue un outil puissant pour la protection de la biodiversité, et joue un rôle important par sa participation au programme de travail de la CDB sur les zones protégées.

À la différence de la plupart des autres conventions désignant des zones protégées, un des points forts de la Convention du patrimoine mondial en matière de conservation de la biodiversité résulte du fait que son concept n'est restreint à aucune région géographique, aucun biome, habitat ou groupe d'espèces spécifique, et qu'il est donc applicable aux zones de patrimoine naturel partout dans le monde.

# **Conservation des points** névralgiques de biodiversité

Nature and Food Quality, une analyse récemment publiée par le Ministère de l'agriculture hollandais², démontre clairement que le régime de patrimoine mondial contribue à la protection de la biodiversité mondiale et à l'Objectif de 2010. La comparaison du concept de patrimoine mondial avec d'autres approches permettant l'identification des points névralgiques de diversité biologique (telles que les approches Global 200 Ecoregions, Alliance for Zero Extinction et Conservation International) a permis de démontrer les relations étroites qui existent entre les concepts d'identification des points névralgiques de biodiversité (basés sur des





© Pankai

© Laszlo Ilyes

critères scientifiques et des seuils quantitatifs) et les sites inscrits en vertu du critère (x) du patrimoine mondial. Les critères mondiaux des points névralgiques font écho en grande partie au critère (x). Les concepts de points névralgiques de biodiversité pourraient donc être utilisés dans l'identification de sites potentiels du patrimoine mondial correspondant au critère (x). Cette approche permettrait d'identifier des sites potentiels du patrimoine mondial afin de réviser les Listes indicatives nationales et de favoriser la réalisation de l'Objectif de 2010.

Dans une première étude de cas, l'analyse hollandaise a démontré que la plupart des sites naturels du patrimoine mondial en Afrique sont situés dans un point névralgique de biodiversité, et que plus de 50 % des sites sur les Listes indicatives des États parties africains se trouvent dans ce cas et sont situés dans des points névralgiques de biodiversité menacés. D'autre part, la plupart des sites inscrits, tout comme des sites sur les Listes indicatives, sont beaucoup plus petits que ne le sont les points névralgiques identifiés. Le patrimoine mondial devrait donc être jumelé avec d'autres instruments (désignation des réserves de biosphère, instruments de protection nationale, etc.) pour assurer une approche efficace permettant de lutter contre la réduction de la diversité biologique.

# **Conservation de la biodiversité des forêts**

Ceux des 166 sites naturels du patrimoine mondial qui sont caractérisés par des forêts jouent un rôle important. Aujourd'hui, 96 sites comprennent des écosystèmes forestiers, et leur valeur universelle exceptionnelle résulte de leurs valeurs forestières. Elles couvrent les quatre biomes les plus importants, 50 % des sites forestiers du patrimoine mondial étant des forêts tropicales et environ 10 % des forêts boréales. Les sites forestiers du patrimoine mondial sont de caractères divers : leur surface varie de 18 ha (vallée de Mai, Seychelles) à 6 millions d'ha (Complexe de conservation de l'Amazonie centrale). Plus de 60 % des sites forestiers du patrimoine mondial sont entièrement recouverts de forêts. Avec une superficie totale de 75,4 millions d'ha (dont 63,7 millions sont des forêts), les sites forestiers du patrimoine mondial représentent 13 % des zones forestières protégées du monde, selon les catégories I-IV(3) de l'UICN. Aujourd'hui, 8 sites forestiers du patrimoine mondial sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, indiquant ainsi que les forêts sont particulièrement menacées.

Ceci démontre clairement que la Convention du patrimoine mondial joue un rôle de tout premier ordre dans la conservation *in situ* des forêts. Comparée à l'ensemble des conventions et des programmes internationaux, la Convention du patrimoine mondial est le seul instrument qui permette un contrôle strict des sites protégés au niveau supranational. Ce système de contrôle réactif et de rapport périodique a mis en place un régime puissant de protection. La CDB possède également un programme spécial de travail sur la conservation des forêts qui sera l'un des sujets principaux du COP 9 à Bonn en 2008.

## Quelques belles réussites de conservation de la diversité biologique

L'importance de la Convention du patrimoine mondial sur la scène politique ne cesse de croître, en même temps que le nombre de nouvelles propositions d'inscription (aui témoignent sensibilisation accrue des États parties) et que l'intérêt des médias et du grand public. Une telle réponse du public et des médias aux risques auxquels ces sites se trouvent confrontés met une pression appréciable sur les décideurs, favorisant ainsi des progrès considérables dans la conservation des sites et donc de la diversité biologique. Ces progrès ont, à leur tour, promu l'Objectif de 2010 au niveau mondial, et favorisé des réussites



Grâce à l'intervention du Comité du patrimoine mondial, le Parc national Durmitor (Monténégro) a été protégé des menaces que représentait le développement de ses infrastructures.

© Peter Fenda

encourageantes en matière de conservation du patrimoine naturel mondial :

- Parc national Durmitor (Monténégro): la construction d'un barrage qui aurait conduit à l'inondation des gorges du parc a été stoppée après une intervention du Comité du patrimoine mondial ;
- Parc national de Royal Chitwan au Népal : ce parc abrite environ 400 des plus grands rhinocéros à une corne, une espèce menacée d'Asie du Sud. Au début des années 1990, le Comité du patrimoine mondial a remis en guestion les conclusions de l'évaluation d'impact sur l'environnement du Projet de détournement des eaux de la rivière Rapti. La Banque asiatique de développement et le Gouvernement népalais ont revu l'évaluation et se sont rendu compte que le projet constituerait une menace pour les habitats riverains, très importants pour le rhinocéros du parc de Royal Chitwan. Le projet a donc été abandonné et le site du patrimoine mondial a été sauvé ;
- le Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino au Mexique : en 1999, des

organisations publiques et des organisations non gouvernementales ont fait campagne contre un projet d'agrandissement d'une usine de production de sel à Laguna San Ignacio, dans la baie d'El Vizcaino, le dernier des lagons intacts où la baleine grise du Pacifique pouvait encore se reproduire. Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a mis en garde le Gouvernement mexicain contre les menaces que l'établissement d'une usine de sel à l'intérieur du sanctuaire ferait peser sur l'écologie marine et terrestre, sur les baleines grises en tant qu'espèce clé, et sur l'intégrité de ce site du patrimoine mondial dans son ensemble. En mars 2000, le Gouvernement mexicain refusa l'autorisation de construire l'usine

# Protéger les paysages culturels

On ne saurait traiter le problème de l'appauvrissement de la biodiversité dans le monde entier sans s'aventurer bien au-delà du domaine des sites du patrimoine mondial, naturels et mixtes.

La diversité biologique des paysages culturels représente un aspect important de la conservation de la biodiversité. La Convention du patrimoine mondial reconnaît les paysages culturels depuis 1992 en termes de l'interaction exceptionnelle que l'on y observe entre les êtres humains et leur environnement.

Dans ces contextes. l'intervention de l'homme (l'agriculture traditionnelle ou les pratiques forestières par exemple) s'avère un facteur important dans la préservation de la biodiversité des paysages culturels. Ces paysages sont souvent le reflet les techniques spécifiques permettant une utilisation viable des terres en tenant compte des caractéristiques et des limites de l'environnement naturel dans leguel ils sont établis, mais aussi d'une relation spirituelle spécifique avec la nature. La protection des paysages culturels peut s'adapter aux techniques modernes d'utilisation durable et conserver ou améliorer les valeurs naturelles du paysage. L'existence et la protection permanentes des modes traditionnels

d'utilisation des terres entretiennent la diversité biologique dans de nombreuses régions du monde. Le lien entre les concepts de paysages culturels du patrimoine mondial et Réserves de biosphère devrait être pris en compte, et ce d'autant plus que certains de ces sites se recoupent.

## **Défis pour l'avenir**

Aujourd'hui, 14 sites du patrimoine mondial d'Afrique, d'Asie, des États arabes et d'Amérique du Sud sont inscrits sur la Liste du « patrimoine mondial en péril ». Chacun de ces sites avait été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en considération de ses valeurs exceptionnelles en matière de biodiversité. Ils furent tous inscrits en vertu du critère (x). Certains sont sur la Liste en péril depuis le début des années 1990. Cette analyse démontre bien l'importance des sites du patrimoine mondial lorsqu'il s'agit de faire face aux menaces qui pèsent sur la biodiversité. Un examen plus soutenu des menaces dominantes dans les sites inscrits sur la Liste en péril fait ressortir les pressions suivantes et illustre les menaces principales pesant sur la biodiversité:

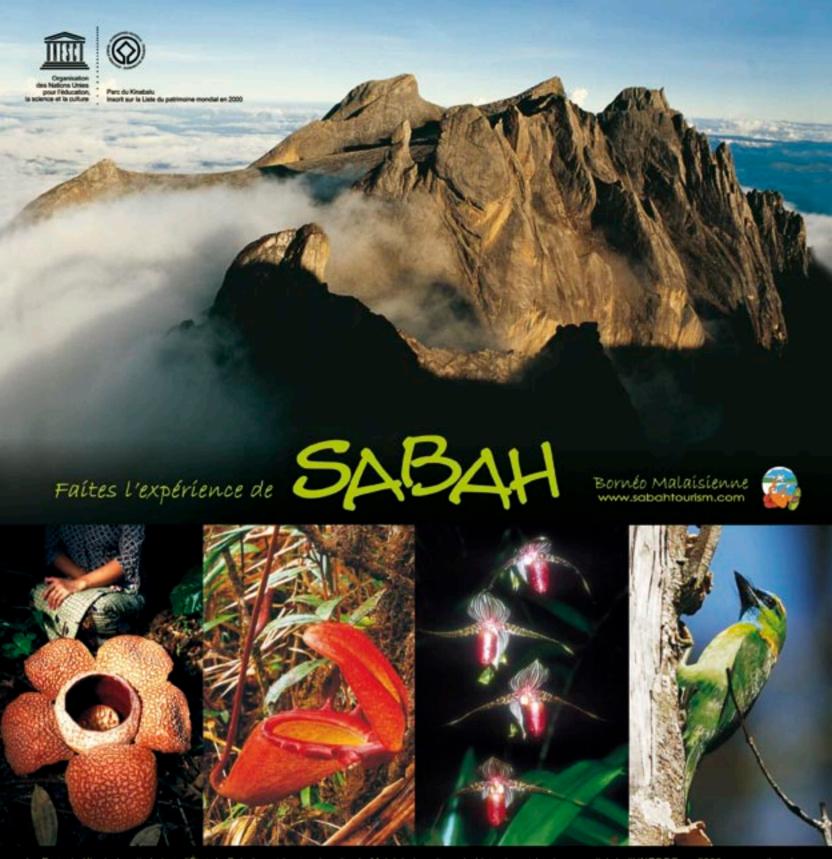
- espèces exotiques envahissantes (exemple : archipel des Galápagos, Équateur) :
- conflits armés et braconnage (exemple : les sites du patrimoine mondial en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire);
- destruction de l'habitat par la construction de routes et l'augmentation des populations (exemple : Parc national du Simien, Éthiopie);
- autres pressions de développement d'origine humaine telles que les exploitations minières (mont Nimba, Guinée et Côte d'Ivoire) ou le surpâturage (Parc national du Simien, Éthiopie).

En nous fondant sur les idées exposées par l'UNESCO dans la publication de ses Défis pour le Millénaire, nous pouvons résumer les défis les plus significatifs auxquels doit faire face le patrimoine mondial naturel de la manière suivante :

le patrimoine naturel est toujours sous-représenté sur la Liste du patrimoine mondial et les études de l'UICN relèvent qu'il subsiste toujours d'importantes lacunes. Il conviendrait de se fixer l'objectif ambitieux d'améliorer la représentativité de



© UNESCO/G. Debonnet



Le Parc du Kinabalu, situé dans l'État de Sabah, est le premier site de Malaisie inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000, comme l'un des sites biologiques les plus importants du monde. Dominant le parc, le Mont Kinabalu (4 095m) est la plus haute montagne entre la chaîne de l'Himalaya et la Nouvelle-Guinée. Le parc est connu pour sa diversité biologique riche et variée, et favorisée par le large éventail d'habitats, de microhabitats et de niches écologiques.

Le Parc du Kinabalu est réputé abriter - la plus riche et remarquable collection de plantes du monde -, avec 5 000 espèces de plantes vasculaires, environ 1 000 espèces d'orchidées - dont 711 espèces ont été répertoriées, 621 espèces de fougères, 9 espèces népenthès (dont 3 sont endémiques), 29 espèces de rhododendrons (9 endémiques), 78 espèces de ficus (13 endémiques), 30 espèces d'asarets, 6 espèces de bambous, 52 espèces de palmiers, et deux espèces de Rafflesia (R. keithii et R. pricei).

La faune du Parc de Kinabalu comprend 90 espèces de mammiféres des plaines, dont 21 espèces de chauves-souris, 22 espèces de mammiféres de montagne, 326 espèces d'oiseaux (en 47 familles et 180 genres), 61 espèces de crapauds et grenouilles, et une grande partie des 850 espèces de papillons existant à Sabah.



© Leonard Low

la Liste du patrimoine mondial, en comblant de telles lacunes, notamment en ce qui concerne les biomes ou les sites maritimes sous-représentés (voir également l'article p. 56);

- en rationalisant davantage les processus de contrôle, le patrimoine mondial pourra servir de modèle pour les systèmes de zones protégées à l'échelle mondiale, nationale et régionale, et améliorer la gestion des zones protégées dans le monde entier;
- enfin, en améliorant la gestion des sites déjà inscrits et en assurant ainsi leur conservation (en développant notamment des instruments adéquats pour une prompte réponse aux menaces imminentes et en rayant des sites de la Liste du patrimoine mondial), il pourra contribuer encore

davantage à la réalisation de l'Objectif de 2010

Les problèmes de la perte de biodiversité à l'échelle mondiale s'étendent bien au-delà des sites du patrimoine mondial naturels et mixtes.

Il est encore temps d'agir en vue de l'Objectif de 2010. Grâce à la Convention du patrimoine mondial, nous pouvons en apprendre davantage sur la diversité biologique et partager nos connaissances de façon plus efficace. Le renforcement des liens entre la Convention du patrimoine mondial, les autres conventions relatives à la biodiversité et les systèmes internationaux, nationaux et régionaux de zones protégées, favorisera assurément les efforts que l'on fait pour atteindre l'Objectif de 2010.

# **Pour de plus amples informations :**

- (1) Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. 2006. *Perspectives mondiales de la diversité biologique 2.*
- (2) Pays-Bas, Ministère « Agriculture, Nature and Food Quality ». 2007 . The World Heritage Convention and the Protection of Biodiversity Hotspots. Den Haag.
- (3)Patry, M., Bassett, C. et Leclerq, B. 2006. *The State of Conservation of World Heritage Forests*. Compte rendu de la 2<sup>e</sup> Réunion du Programme Forêt du patrimoine mondial, Nancy, France, 11-13 mars 2005.
- (4) Patrimoine mondial Défis pour le Millénaire. 2007. Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.